Epargne et reconstruction



Le timbre d'épargne et reconstruction au type Phénix de Dulac a été mis en place par le décret du 9 juillet 1945.

Ces timbres étaient destinés à être collés sur des " cartes de timbres d'épargne " qui, lorsqu'elles étaient complétées pour une valeur totale de 960 francs, pouvaient être échangées contre des bons de la Libération. (vraisemblablement contre un bon à 1 000 francs, la différence entre le montant du bon et de la carte d'épargne soit 40 euros constituant une prime pour le souscripteur).

On pouvait se procurer ces timbres auprès des Caisses d'Epargne, dans les bureaux de poste ou aux guichets des comptables publics.

Initialement, 3 valeurs devaient être mises en circulation : 20 francs, 50 francs et 100 francs, mais finalement seule la figurine à 20 francs a été créée.

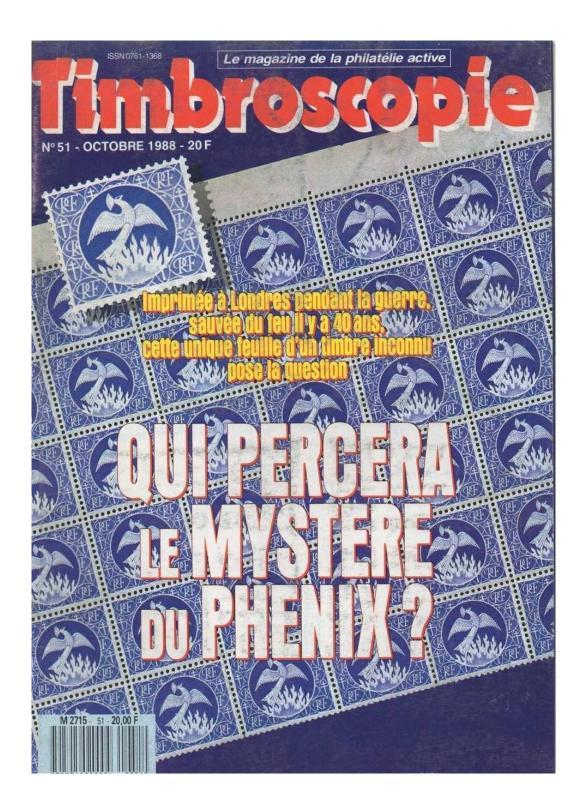
Ces carnets d'épargne n'ont pas rencontré le succès espéré et le timbre à 20 francs a été retiré en application du décret du 29 avril 1946.

Ce timbre se rencontre également sans la surcharge " épargne et reconstruction ", Timbroscopie ayant narré dans son n° d'octobre 1988, les circonstances rocambolesques de la découverte d'une feuille

complète de ce timbre non surchargé. Cette feuille a, par la suite, été fragmentée et l'on a pu voir de nombreux exemplaires proposés par différents marchands à l'époque souvent à 500 francs (75 €). Le timbre surchargé est donc nettement plus rare que le non surchargé.







Sources:

- Catalogue Yvert et Tellier des fiscaux 2004 Timbroscopie n° 51 d'octobre 1988